



Ministère des Transports et Communications

Le Vice-Premier Ministre

N° 0187 /CAB/VPM/MIN/TC/2018

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat

(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)

Palais de la Nation

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(Avec l'assurance de ma très haute considération)

Hôtel du Gouvernement

- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et Intégration Régionale a.i ;

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce Extérieur a.i ;

- Monsieur le Ministre des Finances ;

- Monsieur le Directeur Général de la DGDA ;

- Monsieur le Directeur Général de l'OCC ;

- Monsieur le Directeur Général de l'OGEFREM ;

- Monsieur le Directeur Général de SEGUCE RDC ;

- Monsieur l'Administrateur Délégué de la FEC  
(Tous) à Kinshasa/GOMBE

-----  
A tous les :

- Armateurs ;

- Transporteurs routiers et ferroviaires;

Concerne : Exécution des Instructions du Chef de l'Etat

(Répercussion aux services)

Messieurs,

Subsidiairement à la lettre de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement portant référence N°CAB/PM/SEC/PM/tg/2019/0733 du 06 mai 19 relative à l'exécution des instructions du Chef de l'Etat, je vous instruis de veiller à ce que toutes cargaisons à l'import et à l'export soit couverte par les documents de traçabilité délivrés par l'OGEFREM.

Cette mesure appelle à une souscription obligatoire des documents de couvertures éligibles dans les opérations de dédouanement notamment Fiche Electronique des Renseignements à l'Importation (FERI), de l'Attestation de

*Suite ...*

Destination (AD) ainsi que la Fiche Electronique des Renseignements d'Exportation (FERE) la conformément à l'Arrêté Interministériel N°008/CAB/-VPM/MIN/TC/2019 , N°002/CAB/MIN /ECONAT/JKN/2019, N°63/CAB/MINETAT/COMXT/2019 et N°001/CAB/MIN/FINANCES/2019 du 22 janvier 2019 portant souscription obligatoire de la FERI, l'AD et la FERE.

ma parfaite considération.

Veillez agréer, **Messieurs**, l'expression de

**Me. Azarias RUBERWA MANYWA**



Vice-Premier Ministre, Ministre des  
Transports et Communications a.i